

Viol

un autre regard

Exposition de lutte contre
les stéréotypes liés aux
viols et aux agressions
sexuelles

Un outil pédagogique de
prévention de lutte contre
les violences sexuelles

100%

DES VICTIMES NE SONT PAS COUPABLES

- ❌ (Ré)instaurer des temps de discussion sur le sujet du viol au sein des établissements scolaires ou hors établissement
- ❌ (Ré)affirmer que 9 personnes sur 10 connaissent l'agresseur
- ❌ Seul l'agresseur est responsable
- ❌ Les filles peuvent (ré)occuper l'espace public

Objectifs

- Expliquer ce qui peut constituer un viol ou une agression sexuelle
- Libérer et prendre en charge la parole d'une personne victime
- Présenter le point de vue d'une victime confrontée à l'opinion publique
- Reprendre des préjugés habituellement entendus et provoquer un débat
- Permettre à certaines personnes du public de s'identifier comme victime (mettre des mots sur ce qui a été vécu, la victime n'est pas responsable...)
- Déconstruire les préjugés avec la loi et des statistiques
- Expliquer les mécanismes psychologiques
- Orienter sur les personnes ressources

AUTANT L'EXPOSITION CONCOURT À RÉINSTAURER UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC, AUTANT CET OUTIL PÉDAGOGIQUE CONTRIBUE À LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.



LES 10 PANNEAUX PRÉSENTENT LES PRÉJUGÉS SUIVANTS :

1. Ça ne serait pas arrivé si elle s'était méfiée.
2. Si ça arrive plus d'une fois, ce n'est pas un viol.
3. Vu son statut professionnel, il ne peut pas l'avoir violée.
4. Si elle avait vraiment été violée, elle en aurait parlé tout de suite.
5. Ce n'est pas un viol, c'est son mari.
6. Les hommes ne peuvent pas être victimes de viol.
7. Si elle l'a invité chez elle, c'est qu'elle le voulait bien.
8. Si elle ne s'est pas débattue, c'est qu'elle était d'accord.
9. C'est normal, les hommes ont des besoins.
10. Être agressée par un inconnu, c'est le seul vrai viol.

Description

L'exposition est composée de 10 panneaux, installés sur des portants sur lesquels sont accrochés les vêtements que les victimes portaient au moment de l'agression (en fonction de la description par la personne victime). Chaque panneau se présente ainsi :

- Le préjugé mis en avant avec, en regard, un extrait de témoignage réel;
- Une grande photo du vêtement, réalisé par Joëlle Dollé, photographe spécialisée dans les portraits de femmes;
- La déconstruction du préjugé, côté personne agressée et côté auteur;
- Une statistique issue des chiffres du ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice.

Public bénéficiaire

Cette exposition est accessible pour les professionnel·le·s et tout public à partir de 16 ans. Les moins de 16 ans doivent être accompagnés et avoir été sensibilisés sur l'égalité femme-homme en amont.

Pourquoi ?

- Protéger les enfants contre toute forme de violence, dont les violences sexuelles, est un impératif qui s'impose à tou·te·s. Cette protection est un droit garanti par l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE).
- L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité (article L. 312-16 du Code de l'éducation)
Circulaire de l'Éducation Nationale, relative à l'éducation à la sexualité du 12 septembre 2018, du 7 février 2022 et du 30 septembre 2022.
- Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences sexuelles fait partie des missions des collectivités locales.

Services proposés/ optionnels

1. Ateliers de sensibilisation des professionnel·le·s au sein des établissements et hors établissement pour découvrir l'exposition, en parler aux élèves/jeunes et se sentir « outillé » sur le sujet, avant la mise à disposition de l'exposition.
2. Animation de l'exposition auprès du public.
3. Accueil, écoute, orientation du public.
4. Transport de l'exposition en Île-de-France.

Formats possibles

1. Exposition sur portant de chaque panneau (dimensions : 2 mètres de hauteur sur 1m50 de largeur)
2. Exposition itinérante sous forme de kakémonos ou en version numérique

Référencement de l'exposition / de l'association

- L'exposition est référencée au Centre Hubertine Auclert.
- L'association Jeunes et Citoyenneté est reconnue d'intérêt général.
- L'association Jeunes et Citoyenneté est membre d'Éducadroit, du Défenseur des Droits.



Modalités matérielles

- Une salle de 50 mètres carrés (= salle de classe classique) est nécessaire.
- Il est conseillé de disposer d'une deuxième salle à côté ou d'un espace pour permettre au public de se ressaisir/parler avec un·e professionnel·le.
- Il est également conseillé d'installer une table avec mise à disposition de dépliants des personnes ressources. Des fiches sont d'ailleurs à la disposition du public sur les conséquences psycho-traumatiques des agressions.
- Vous pouvez également mettre à disposition du public, en consultation sur place, des livres témoignages (en lien avec une bibliothèque de proximité).
- Nous vous fournirons l'affiche et le flyer de l'exposition, personnalisés par l'association.



Entendus ! Paroles de lycéen·ne·s

- “ C’était intéressant, il y avait plein de chiffres que je ne connaissais pas. ”
- “ Grâce à cette exposition, on prouve le fait que la tenue ne justifie pas le viol et ne le justifiera jamais ! ”
- “ Exposition très intéressante et prenante, on en a des frissons. On essaye tant bien que mal de se mettre à la place des victimes... ce qui est impossible. ”
- “ L’exposition est très bien expliquée. Les témoins sont très courageux. ”
- “ Je trouve que votre idée est géniale car il y a des victimes qui n’osent pas parler de ça et grâce à cette œuvre, je trouve qu’ils peuvent en parler. ”
- “ Super exposition. Merci à toutes les personnes qui créent des moments pour soulever une triste réalité. ”
- “ Merci de porter la parole des victimes. Il est primordial de changer les mentalités donc si cette exposition peut jouer un rôle ou libérer une seule victime, cela en vaut déjà la peine. MERCI. Les échanges à la fin donnent vraiment de l’ampleur aux informations écrites. ”

Comment se comporter face à une personne qui dit avoir été victime ?

Les éléments de langage suivants sont à employer, permettant à la personne victime de se reconstruire, sans culpabiliser :

- ! Écoute bienveillante, sans jugement d’une personne qui souhaite témoigner
- ! Lui dire qu’on la croit
- ! Lui dire que seul l’agresseur est responsable
- ! Lui dire qu’elle n’est seule
- ! Lui dire que les services sont là pour elle
- ! Lui proposer les personnes ressources (psy, juridique...)
- ! « A été violé·e » et non pas « s’est fait violer »
- ! « L’agression » et non pas « son agression », « son agresseur »
- ! « Une personne victime » et non pas « la victime »
- ! « Un individu agresseur » et non pas « l’agresseur »

Pour répondre à vos questions :
contact@jeunesetcitoyennete.fr
ou www.jeunesetcitoyennete.fr

Association Jeunes et Citoyenneté
Maison des associations
191 rue de Verdun
94500 Champigny-sur-Marne
SIRET 823 032 164 00035